

**AAA FRENCYACHTING**  
PV de reconstitution

**AAA FRENCYACHTING**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 1 500 euros  
Siège social : 178 AV D'ESTIENNE D'ORVES  
83500 LA SEYNE SUR MER

789 138 781 RCS TOULON

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE  
DU 24 AVRIL 2025**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ,  
Le VINGT-QUATRE AVRIL,  
A 10h00,

*Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.*

**Monsieur Philippe LE SAUSSE,**  
Associé Unique de la société **AAA FRENCYACHTING,**

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :**

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres de la Société,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

**Monsieur Philippe LE SAUSSE,** Associé Unique, constate qu'à la suite de la réalisation de bénéfices suffisants, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 225-248 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

**DEUXIEME DÉCISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Monsieur Philippe LE SAUSSE**  
Président associé unique

DocuSigned by:  
**Philippe LE SAUSSE**  
9ADB27948F6C485...